

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

2023\_150

**MARCHÉ DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2023.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BOULLE Jean-Claude, COINDEAU Yvette, COMNECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Christian, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD, Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	4	
Pouvoirs titulaires	9	
Votants	57	

Pierrette.

**PRÉSENTS Suppléants :** DACKOW Jean-Michel, DUBOIS Marie-Noëlle, NOËL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- BREGEAUD Laurent qui donne pouvoir à FILLOUX Virginie ;
- BREGEON Pascal qui donne pouvoir à REYNAUD Gilles ;
- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à MARTIN Bernard ;
- GUILLOT Olivier qui donne pouvoir à ESCLAMADON Jean-Marie ;
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel ;
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- NAVARRE Michel qui donne pouvoir à MAITRE Daniel ;
- SCHIRA Bruno qui donne pouvoir à JACQUIER Christian.

**Excusée :** BACHELLERIE Pierre, BOUX Michel, DAMAR Vincent, GUIBERT Philippe, LONDEIX Colette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacques De la SALLE, Vice-président en charge « des ordures ménagères », s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ayant délibéré le 3 avril 2023 sur la modification du schéma de collecte par le point d'apport volontaire, il convient aujourd'hui de finaliser cette démarche et d'attribuer l'appel d'offres pour la collecte des points d'apport volontaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2020 portant statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

**Vu** la délibération 2023-070 du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2023 relative à la feuille de route visant à modifier le schéma de collecte et mettre en place la tarification incitative ;

**Vu** le devis d'intervention du 2 mai 2023 de Terroirs et Communautés fixant les conditions d'intervention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

**Vu** les propositions reçues et l'analyse faite par Terroirs et Communautés ;

**Vu** le rapport d'analyse des entreprises ;

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2023 ;

**Vu** le budget de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

**Considérant** la compétence « ordures ménagères » ;

**Considérant** le dossier de consultation des entreprises ;

**Considérant** l'avis de la Commission ordures ménagères puis du bureau sur la pertinence de retenir un prestataire privé pour la collecte des points d'apport volontaire sur tout le territoire de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'attribuer le marché de collecte des points d'apport volontaires, et leur lavage, sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à la société COVED SAS - 7, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS et ce, pour un montant de 2 879 184,04 € HT soit **3 167 102,44 € TTC** (TVA 10 %, toutes tranches confondues pour une durée de 7 ans).

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à la majorité**

Abstention : 11 (AUBRUN Lynda, BOULLE Jean-Claude, DACKOW Jean-Michel, LAVERNGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARTIN Francis, NOËL Marie-Thérèse, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, PRÉVÔT Alain, ROCH Jean-Marie)

Contre : 11 (DELPEUCH Dominique, DUFOURD Jacques, FIOUX Alain, GUILLON Jean-Claude, GUILLON Jean-Claude pouvoir de DRIEUX Sophie, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, MARTIN Bernard, MARTIN Bernard pouvoir de GORIN Claudine, OVAN Nicolas, PAILLER Alain)

Pour : 35

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le Président  
Date de signature : 27/12/2023  
Qualité : Signature des ACTES par le Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

